

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	12 décembre 2024	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	12 décembre 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 49

Séance du 18 décembre 2024

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, Salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 37

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRES CARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Guy AVENIA, M. Guy BOURRAS, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 12

Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à Mme Anne MIELNIK-MEDDAH
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Kevin AUGÉ
Mme Dorothée BRICOUT, pouvoir à M. Thierry LEAU
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Jacques COURTAT
M. Éric GALLOIS, pouvoir à M. Didier MIGNON
M. Jean-Pierre BAUSSART, pouvoir à M. Nicolas SORET
M. Francis BOURSIN, pouvoir à Mme Olga LIGAULT
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir M. Xavier MARQUIS
Mme Isabelle CLAUDET, pouvoir à M. Didier MOREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Convention d'utilisation de l'abattement TFPB 2025-2030**

POL/2024/113**Conseil communautaire du
18 décembre 2024****Objet : Convention d'utilisation de l'abattement TFPB 2025-2030**

(Voir le projet de convention en pièce jointe)

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la géographie prioritaire actualisée par le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

VU la délibération du conseil communautaire du 4 avril 2024 approuvant le nouveau contrat de ville de Joigny 2024-2030,

VU l'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

VU l'article 1388 bis du Code général des impôts, le cadre national d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) signé le 29 avril 2015 et l'avenant au cadre national de l'utilisation de l'abattement de la TFPB signé 30 septembre 2021,

CONSIDÉRANT que deux conventions relatives à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – TFPB – (l'une avec la SIMAD, l'autre avec DOMANYS), avaient été conduites entre 2014 et 2022,

CONSIDÉRANT qu'un nouveau contrat de ville a été adopté, par délibération du conseil municipal le 3 avril 2024, avec des orientations stratégiques pour 2024-2030,

CONSIDÉRANT que l'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties implantées sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville est une mesure fiscale instaurée en complémentarité des politiques de droit commun et des dispositifs de la politique de la ville, afin d'améliorer le cadre de vie des quartiers prioritaires, de maintenir la qualité de service aux habitants et d'apporter des solutions concrètes aux préoccupations du quotidien des locataires/habitants,

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie de cette exonération de taxe foncière, les bailleurs sociaux s'engagent à mettre en place et soutenir des actions œuvrant dans les domaines suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité ;
- Formation et soutien des personnels de proximité ;
- Sur-entretien ;
- Gestion des déchets, des encombrants/épaves ;
- Tranquillité résidentielle ;
- Concertation / sensibilisation des locataires ;

- Animation, lien social, vivre ensemble ;
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

CONSIDÉRANT que le projet de convention sur l'utilisation de l'abattement TFPB prévoit la mise en place d'un comité de pilotage annuel et des modalités de bilan et de présentation des plans d'actions respectifs de la SIMAD et de DOMANYS,

VU la commission des finances et la conférence des Maires du 10 décembre 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 49

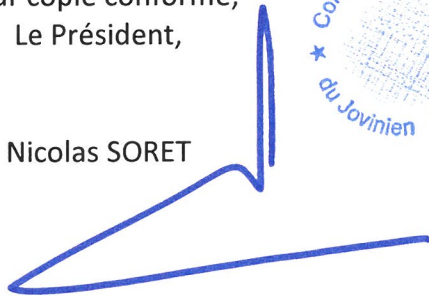
Contre : 0

Abstention : 0

-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer la Convention d'utilisation de l'abattement TFPB avec la Ville de Joigny, la SIMAD, DOMANYS et la Préfecture de l'Yonne, pour une durée de six ans, soit la période 2025-2030, et à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

